

FICHE RÉFLEXE COVID-19 /// N°7

VERBALISATION DES INFRACTIONS LIÉES AU CONFINEMENT

CONTRAVENTION DE 4^{ème} CLASSE

FORFAITISATION : oui - **TARIF** : 135 € - **PVE** : oui - **PV PAPIER NORMALISE** : oui



CIRCULATION DES PERSONNES

- Interdiction de se déplacer hors de son domicile à l'exception de certains déplacements (8 cas) [NATINF : 33465]
- Méconnaissance de l'obligation de se munir du document justifiant un déplacement autorisé [NATINF : 33466]
- Violation des mesures restrictives édictées par le Préfet lorsque les circonstances locales l'exigent [NATINF : 33467]
- Circulation dans un lieu interdit d'une circonscription territoriale où l'état d'urgence sanitaire est déclaré [NATINF : 33469]
- Circulation à une heure interdite dans une circonscription territoriale où l'état d'urgence sanitaire est déclaré [NATINF : 33470]
- Non respect d'une mesure de mise en quarantaine ordonnée dans une circonscription territoriale ou l'état d'urgence sanitaire est déclarée [NATINF : 33471]
- Non respect d'une mesure d'isolement ordonnée dans une circonscription territoriale ou l'état d'urgence sanitaire est déclaré [NATINF : 33472]



INTERDICTION DES RASSEMBLEMENTS ET REUNIONS

- Rassemblement, réunion ou activité mettant en présence de manière simultanée plus de 100 personnes sur la voie publique jusqu'au 15/04/2020 [NATINF : 33475]
- Rassemblement, réunion ou activité mettant en présence de manière simultanée plus de 100 personnes dans un lieu clos ou non jusqu'au 15/04/2020 [NATINF : 33476]



FERMETURE ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

- Ouverture d'un établissement recevant du public [NATINF : 33473]
- Ouverture d'un lieu de réunion [NATINF : 33474]

CONTRAVENTION DE 5^{ème} CLASSE

FORFAITISATION : oui - **TARIF** : 200 € - **PVE** : non* - **PV PAPIER NORMALISE** : oui



RÉITÉRATION CONTRAVENTIONS

- Réitération, dans un délai de 15 jours, de violation d'une interdiction ou obligation édictée dans une circonscription territoriale où l'état d'urgence sanitaire est déclaré [NATINF : 33481]

DÉLIT (POSSIBILITÉ DE GAV)

FORFAITISATION : non - **TARIF** : 3750 €/10000 € et 6 mois emprisonnement - **PVE** : non - **PV PAPIER NORMALISE** : non**



DÉLIT

- Réitération à plus de trois reprises dans un délai de 30 jours de violation des interdictions ou obligations édictées dans une circonscription territoriale où l'état d'urgence sanitaire est déclaré [NATINF : 33482]
- Refus de déférer à une réquisition ordonnée dans une circonscription territoriale où l'état d'urgence sanitaire est déclaré [NATINF : 33468]

* En cours d'implémentation

** Présentation OPJ procédure délictuelle